

Enseignement Moral & Civique.

Travail/devoir final sur cours de 4^{ème}

«*Les Libertés en France*»

Sujet : «*Lettre/email à un ami étranger*»

Suite à un échange avec un « ami » africain rencontré sur un forum Internet, vous lui écrivez une lettre pour lui expliquer (par des exemples concrets que vous pouvez prendre dans votre quotidien d'adolescent) quelles sont les libertés fondamentales dont vous bénéficiez en France, mais aussi qu'il est important de les défendre au quotidien pour ne pas les perdre.

5 superbes exemples de lettres d'élèves de 4^{ème}

Mon cher Douala,

J'ai été bouleversé par ton témoignage sur Facebook. Tu dépeins avec émotions les difficultés et les drames que traverse ton pays le Soudan. Crimes de guerres, massacres d'enfants et d'adultes, mainmise de l'armée sur le pouvoir, corruption, pillages... sont quelques-uns des exemples que tu relates.

A travers ton histoire, je mesure la chance qui est la mienne de vivre dans un pays comme la France, où l'on respecte les droits de l'Homme comme un principe inaliénable.

Bien sûr tout n'est pas parfait, il existe des dérives et des abus, mais nos libertés fondamentales sont garanties et sont écrites dans notre Constitution.

Ainsi les libertés et les droits dont nous disposons sont pour la plupart d'origine de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (DDHC), repris dans le préambule de la Constitution de 1946, puis dans la Constitution de 1958.

On peut catégoriser quatre grandes familles de droits et de libertés :

Tout d'abord, il y a les droits inhérents à la personne humaine (DDHC). Ce sont l'égalité (article N°1), la Liberté, la propriété privée et la sûreté, la résistance à l'oppression.

Ensuite, viennent les droits qui sont des aspects ou des conséquences des droits précédents. Ainsi, de l'égalité découlent le suffrage universel, l'égalité entre les sexes, l'égalité devant la loi, l'égalité devant l'emploi, l'égalité devant l'impôt, la justice et l'accès à la culture.

De la liberté découlent les libertés individuelles comme la liberté d'opinion,

d'expression, de réunion, de culte (dans le contexte de laïcité), ou encore syndicale.

De la propriété découlent les libertés de disposer de ses biens et la liberté d'entreprendre.

De la sûreté viennent l'interdiction de l'arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits du défunt, la protection des libertés individuelles par la justice.

Puis viennent les droits sociaux. Ce sont des prestations qui sont à la charge de la collectivité comme la protection de la santé ou la gratuité de l'enseignement public.

Enfin les droits de « troisième génération », comme la charte de l'environnement, qui disent que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Cela induit la notion de développement durable et le principe de précaution : qui s'applique par exemple pour l'extraction des gaz de schiste.

Mais toutes ces libertés, Douala, il convient de les défendre.

Ainsi, la DDHC en son article 4 dit que « l'exercice de ces droits et libertés fondamentales n'a de limites que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits ». En d'autres termes, la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.

L'attentat de Charlie Hebdo qui a eu lieu il y a près de deux ans a été un attentat contre la liberté de la presse, l'attentat de Nice et plus récemment celui de Berlin en sont les prolongations.

Dans le contexte actuel avec le terrorisme, on peut se poser la question de l'état d'Urgence qui a été voté par les députés. A travers cet exemple, faut-il choisir entre sécurité et libertés publiques ? En effet, il s'agit d'une restriction des droits pour assurer la protection de l'ensemble des Français.

Si autant de Français, dont j'étais, se sont levés par millions pour manifester leur soutien et leur solidarité, leur résistance, leur absence de peur, c'est que nos libertés sont notre unité et notre héritage et que nous sommes résolus à les défendre face à une idéologie à l'origine de ces drames qui voudrait, sous prétexte de leur interprétation du *Coran*, que l'on supprime des droits et ces libertés.

Voilà Douala, tu excuseras la longueur de mon récit, qui j'espère t'aura intéressé.

A bientôt,

Gabriel